

Parliamentary **Assembly** **Assemblée** parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2007) PV 3
18 janvier 2008

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue
à Bratislava
le 23 novembre 2007**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 21 janvier 2008.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. van der Linden, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures et remercie la délégation parlementaire slovaque et son Président, M. Zala, pour leur invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Bratislava et pour leur hospitalité. Il se félicite également des entretiens qu'il a eus avec le Président du Conseil National de la République slovaque et le ministre des Affaires étrangères, qui ont été particulièrement constructifs.

Il invite les membres de la Commission permanente à approuver une déclaration, préparée par la présidente de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes (25 novembre 2007) : impliquer les hommes, facteur crucial de changement pour lutter contre la violence faite aux femmes.

La déclaration est approuvée (Voir annexe I).

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. PAVOL PAŠKA, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REPUBLIQUE SLOVAQUE

M. Paška, Président du Conseil National de la République slovaque, souhaite à la Commission permanente la bienvenue en Slovaquie. La présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe constitue un honneur et un défi. La Slovaquie entend promouvoir les valeurs qui sont celles du Conseil de l'Europe. Le Conseil national a accueilli en mai 2007 la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. La présente réunion s'inscrit dans cette même continuité et constitue pour les autorités la manifestation de leur volonté de soutenir les valeurs du Conseil de l'Europe.

Le Président remercie M. Paška pour son discours. Il souhaite la bienvenue à M. Kubiš, avec lequel il a eu un échange de vues intéressant la veille. Le document présentant les priorités de la présidence slovaque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe figure dans les dossiers.

3. ECHANGE DE VUES AVEC M. JÁN KUBIS, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA SLOVAQUIE, PRÉSIDENT DU COMITE DES MINISTRES

CM/Inf (2007) 46

M. Kubiš souhaite la bienvenue en Slovaquie aux membres de la Commission permanente et se félicite de la coopération de son pays avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire. Il présente les priorités de la présidence slovaque du Comité des Ministres, qui s'inscrivent dans la continuité des précédentes présidences. (*Discours reproduit en annexe III au présent procès-verbal*).

Le Président remercie M. Kubiš pour son discours.

En réponse aux questions posées par **M. Kox**, **M. Kubiš** indique qu'il se rendra prochainement en Géorgie, afin d'évaluer la situation politique à la veille des élections. S'agissant du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la présidence slovaque entend naturellement soutenir ses activités. En ce qui concerne le budget de l'Organisation, il reconnaît que, face au manque de moyens, il faut poursuivre l'effort de rationalisation et de priorisation des activités, le bon fonctionnement de la Cour étant une priorité.

Suite à une question de **M. Foss** sur le Kosovo, **M. Kubiš** pense qu'il est inutile de spéculer davantage sur le résultat des négociations. Les décisions qui seront prises tant par l'Union européenne que par le Conseil de sécurité des Nations Unies seront d'une importance capitale pour la stabilité de la région et les perspectives d'intégration des pays concernés dans l'Union. La Slovaquie entend soutenir les initiatives de l'Union, notamment l'envoi d'une mission de déploiement au Kosovo.

En réponse à **M. Mercan**, **M. Kubiš** rappelle que le Conseil de l'Europe a développé des normes s'agissant de combattre le terrorisme en respectant les droits de l'homme. Le terrorisme est une menace qu'on ne peut ignorer. On ne peut davantage ignorer dans la lutte contre le terrorisme le respect des droits de l'homme, tel qu'il transparaît des normes du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies. En ce qui concerne l'élargissement de l'Union européenne, la Slovaquie est favorable à ce que l'Union tienne ses portes ouvertes à l'adhésion de nouveaux pays comme la Croatie et la Turquie. Lorsque la Turquie aura mis en œuvre ses engagements et l'acquis communautaire, ce qui constitue un processus plus ou moins long, alors elle pourra adhérer à l'Union.

M. Eörsi constate que les relations bilatérales de la Hongrie et de la Slovaquie pourraient être meilleures. **M. Kubiš** note cependant qu'il y a eu des avancées constructives dans certains domaines entre les deux pays.

M. Ateş évoque les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union et constate que, en dépit de la conclusion du memorandum d'accord, l'Union continue d'empiéter sur le mandat du Conseil de l'Europe. **M. Kubiš** indique que le Comité des Ministres procédera à sa 118^{ème} réunion à l'évaluation du memorandum d'accord, afin d'examiner de quelle manière on peut améliorer davantage la coordination des activités. A bien des égards c'est le Conseil de l'Europe qui a la préséance dans l'établissement des normes, et c'est là un rôle fondamental dans l'architecture institutionnelle européenne.

Le Président remercie le ministre des Affaires étrangères pour son intervention et ses observations détaillées en réponse aux questions des membres. Il revient sur la situation en Géorgie, en précisant que l'Assemblée y enverra une délégation conséquente pour y observer les élections, sur la situation au Belarus, sur le dialogue interculturel, qui constitue également une priorité pour l'Assemblée, et, enfin, sur le budget de l'Organisation, gravement obéré par les dysfonctionnements de la Cour.

M. Lindblad, *Vice-Président de l'Assemblée*, remplace *M. van der Linden* au fauteuil présidentiel.

4. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11449

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires de la Belgique, de la Grèce, de l'Irlande et des Pays-Bas, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11449.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2007) 8
+ addendum

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de la Belgique, de la Grèce et de l'Irlande telles qu'elles figurent dans les documents Commissions (2007) 8 et addendum.

6. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président déclare qu'aucune demande de débat d'actualité ou de débat selon la procédure d'urgence n'a été présentée dans les délais requis. En conséquence, le point 11 de l'ordre du jour est sans objet.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2007) OJ 3 rév. 2

Le Président indique que le rapport sur le projet de convention du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des enfants, qui figure au point 19 a., sera discuté après le point 12.

Le projet d'ordre du jour révisé, ainsi modifié, est **adopté**.

8. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 4 OCTOBRE (APRES-MIDI) ET LE 5 OCTOBRE (MATIN) 2007

AS (2007) PV 35, 36

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 4 octobre (après-midi) et du 5 octobre (matin) 2007 sont **approuvés**.

9. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2007) 97

Le Directeur des services généraux se réfère au document AS/Bur (2007) 97 qui contient les propositions relatives aux saisines, transmissions et modifications de saisines des commissions que le Bureau a

examinées lors de sa réunion du 22 novembre 2007. Il informe les membres des modifications intervenues suggérées par le Bureau sous ce point.

La Commission permanente **approuve** les renvois, modifications de renvois et prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe II ci-après.

10. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation des élections législatives anticipées en Ukraine (30 septembre 2007)

AS/Bur/AHUKR (2007) 6

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
Mme Hanne Severinsen (Danemark, ADLE)

Mme Severinsen présente le rapport de la commission *ad hoc* sur l'observation des élections législatives anticipées en Ukraine. Ces élections se sont déroulées globalement dans le respect des normes démocratiques ; la campagne a été particulièrement ouverte et compétitive. Toutefois, des préoccupations demeurent. Les modifications apportées à la législation électorale ne vont pas dans le bon sens. Les règles existantes nécessitent des clarifications. Les listes électorales laissent à désirer. Le système électoral en tant que tel devrait être révisé.

Le Président remercie Mme Severinsen dont c'est le dernier rapport à l'Assemblée pour la contribution exemplaire qu'elle a apportée à ses travaux.

La Commission permanente **prend note** du rapport (Doc. 11469).

11. DEBAT D'ACTUALITE OU DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Sans objet.

12. QUESTIONS ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

Les activités et les orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Doc. 11306
Amendements

Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Márton Braun (Hongrie, PPE/DC)

*Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la
population (pour avis) :*

Doc. 11358

M. Andrej Zernovski (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », ADLE)

Le Président souhaite la bienvenue à M. Kolte, Président du Conseil de direction de la Banque, ainsi qu'à M. Alomar, Gouverneur de la Banque, et M. Ruiz-Ligerio, Vice-gouverneur.

M. Braun présente le rapport sur « les activités et les orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe » (Doc. 11306), qui passe en revue les activités de la Banque, qui a célébré son 50^{ème} anniversaire l'an passé, sur la période 2004-2006. Le plan d'action du 3^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement a confirmé le rôle et les orientations de la Banque. La Banque a intensifié le redéploiement de son financement en faveur du groupe cible des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Cette tendance doit se poursuivre en faveur des Etats non membres de l'Union européenne.

M. Zernovski, présentant l'avis au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, constate que 50 % des projets de financement de la Banque concernent le groupe cible des nouveaux pays membres de l'Union européenne ou futurs Etats membres, dans la perspective d'intégration de ces pays à l'Union européenne. Il est fondamental que la Banque redéploie des financements au profit de programmes concernant les Etats non membres de l'Union, plus particulièrement dans les régions marquées par les conflits, au profit des réfugiés et des personnes déplacées, notamment les Balkans et le Caucase.

M. Kolte, Président du Conseil de direction de la Banque, se félicite des contacts étroits que la Banque a avec les deux commissions compétentes de l'Assemblée, et présente une synthèse des activités récentes de la Banque (*Discours reproduit en annexe IV*).

Le Président remercie M. Kolte de son intervention. Il indique que six amendements ont été présentés au projet de recommandation.

M. Zernovski présente les amendements 1 à 3. **M. Braun** indique que la commission des questions économiques et du développement s'est prononcée en faveur. Les amendements 1, 2 et 3 sont **adoptés** à l'unanimité.

Mme Severinsen présente l'amendement 5. L'amendement 5 est **adopté** à l'unanimité.

M. Zernovski présente l'amendement 4. La commission des questions économiques et du développement s'est prononcée en faveur, et l'amendement 4 est **adopté** à l'unanimité.

Mme Severinsen présente l'amendement 6, qui est également **adopté** à l'unanimité.

Le Président met aux voix le projet de recommandation tel qu'amendé contenu dans le Doc. 11306, qui est **adopté**, à l'unanimité [Recommandation 1818 (2007)].

19. QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

a. **Projet de convention du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des enfants (révisée)**

Doc. 11274
Doc. 11381
Amendement

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
M. Jaume Bartumeu Cassany (Andorre, SOC)

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille (pour avis) : Mme Ruth-Gaby Vermot-Mangold (Suisse, SOC)

Doc. 11453

M. Marty présente le rapport sur le « Projet de convention du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des enfants (révisée) » en l'absence de M. Bartumeu Cassany, rapporteur, excusé (Doc. 11274). Le projet de convention s'attaque à des questions fondamentales et constitue une avancée réelle des normes internationales en matière d'adoption et de leur harmonisation dans les Etats parties. La possibilité pour les couples homosexuels d'adopter est laissée à l'appréciation des législateurs nationaux. L'enfant adopté a accès aux informations détenues par les autorités concernant ses origines. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme salue le travail très positif effectué par les experts du Conseil de l'Europe mais elle considère qu'il faut aller plus loin dans la priorité à l'intérêt de l'enfant. Elle demande notamment qu'aucune réserve ne soit possible à la convention, puisqu'elle offre déjà une flexibilité suffisante.

M. Schmied présente l'avis de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, en l'absence du rapporteur pour avis, excusée. La commission présente un amendement, destiné à promouvoir résolument le droit des enfants adoptés d'avoir accès aux informations concernant leurs origines et de connaître leurs parents d'origine.

Le Président met aux voix le seul amendement présenté au projet d'avis.

L'amendement est **adopté** à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le projet d'avis contenu dans le Doc. 11274, tel qu'amendé, qui est **adopté** à l'unanimité [Avis 266 (2007)].

13. REGLEMENT ET IMMUNITES

a. **Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions**

Doc. 11295

Rapporteur de la commission du Règlement et des immunités :
Mr. Andreas Gross (Suisse, SOC)

M. Gross indique que la commission du Règlement et des immunités présente trois rapports à la présente réunion qui s'inscrivent dans le cadre de la réflexion approfondie qu'elle a menée sur l'évolution du fonctionnement de l'Assemblée. Le rapport « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions » (Doc. 11295) vise à promouvoir diverses mesures susceptibles de remédier au déficit de crédibilité dont souffre l'Assemblée, en favorisant une meilleure participation des membres, en rendant les sessions de l'Assemblée et les réunions de commission plus attrayantes. L'Assemblée doit également rationaliser ses activités et ses structures, notamment en réduisant le nombre de ses commissions. A bien des égards la situation de l'Assemblée parlementaire et les défis qu'elle a à relever ne sont pas différents de ceux auxquels les parlements nationaux eux-mêmes sont confrontés.

Parmi les mesures envisageables, **M. Jurgens** considère qu'il faut aménager le temps de parole des rapporteurs dans les débats de sorte à leur permettre d'intervenir plus longtemps et plus fréquemment.

M. Kox partage ce point de vue mais constate que l'Assemblée est davantage le lieu où se succèdent les monologues plutôt qu'un véritable forum d'échanges et de discussions. Organiser les débats pour nourrir un véritable dialogue est la réponse au problème du déclin de la participation des membres aux travaux de l'Assemblée. Les propositions qui figurent dans le rapport ont rencontré l'approbation du groupe GUE, qu'il préside.

Pour **M. Schmied**, le Conseil de l'Europe représente un espace géopolitique considérable et sous-exploité. L'Assemblée organise ses réunions à Paris, où nombre de membres n'ont pas la possibilité de se rendre fréquemment. Il pense qu'il faut, au contraire, augmenter le nombre des commissions, mais les doter d'une composition restreinte et d'une thématique attractive.

M. de Puig se montre pessimiste quant à la capacité des réformes envisagées à atteindre leur but. L'Assemblée parlementaire est par essence un organe où les membres cherchent à trouver un accord autour d'un consensus et non un lieu de confrontation idéologique.

Mme Wurm pense au contraire que le consensus auquel l'on parvient dans l'hémicycle résulte souvent de débats intenses et animés en commission, où les vues les plus opposées s'expriment. Cependant, pour la crédibilité et la légitimité de l'Assemblée, il importe de promouvoir des débats plus vivants lors des sessions, y compris lors de la communication du président du comité des ministres.

Mme Err rejoint cette analyse. Un débat est stérile dès lors qu'il ne donne pas lieu à de réels échanges. On ne peut toutefois discuter de mesures d'amélioration de la participation des membres sans avoir à l'esprit la situation des délégations parlementaires réduites, dont les membres n'ont pas la possibilité de participer de manière effective et régulière aux travaux de toutes les commissions.

M. Marty rappelle que les membres de l'Assemblée sont aussi retenus par leurs obligations parlementaires nationales. Cependant, certains membres ne se montrent jamais en commission ou en séance, alors qu'ils sont bel et bien présents. Il faut donc promouvoir une transparence totale dans la publication des données et des statistiques de présence et de participation. De même, il conviendrait de recentrer le travail de l'Assemblée sur un nombre plus réduit de rapports, sur des sujets susceptibles de générer un débat véritable et non une succession de monologues.

M. Eörsi pense avec les orateurs précédents qu'il y a effectivement une part d'idéalisme dans les propositions formulées dans le rapport. Ces réformes méritent néanmoins d'être mises en œuvre et il soutient pleinement le rapport.

M. Mignon considère qu'il incombe à chaque président de délégation de prendre ses responsabilités et de motiver ses membres. Les joutes politiques sont effectivement absentes des débats à l'Assemblée, et les parlementaires peuvent être désorientés par le consensus mou qui émerge de certains débats. Il souhaite que l'Assemblée soit plus politique. Promouvoir la visibilité et l'efficacité de l'Assemblée passe également par le renforcement du dialogue avec le Comité des Ministres, qui doit servir de relais des décisions de l'Assemblée au niveau national.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11295, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1583 (2007)].

b. Application et amendement de diverses dispositions du Règlement de l'AssembléeDoc. 11431
Amendements*Rapporteur de la commission du Règlement et des immunités :*
M. Eric Jurgens (Pays-Bas, SOC)

M. Jurgens présente le rapport sur « Application et amendement de diverses dispositions du Règlement de l'Assemblée » (Doc. 11431) qui vise à toiletter le Règlement afin de prendre en compte l'évolution des pratiques de l'Assemblée, de clarifier certaines dispositions et de préciser le rôle et les fonctions des organes de l'Assemblée, notamment le Comité des Présidents, le Bureau et le Président de l'Assemblée. Parmi les innovations figurent la réduction du mandat du Président et des présidents de commission à deux ans, l'élection par les commissions de leur bureau, la clarification de la durée du mandat des membres de l'Assemblée, la modification de la procédure d'examen des amendements.

Mme Err considère qu'il s'agit là de propositions constructives qu'elle soutient et qui, comme celles du rapport précédent, contribuent, par une meilleure organisation des débats, à accroître la qualité des débats et à responsabiliser les membres. Elle se félicite notamment de ce que les commissions auront la faculté de désigner leur bureau.

M. Kox soutient pleinement le rapport, en particulier les propositions concernant l'aménagement du temps de parole et les questions spontanées aux invités.

M. de Puig se dit très satisfait par le rapport dont les propositions vont dans le bon sens. Il est essentiel d'introduire plus de spontanéité dans les débats. La limitation des listes d'orateurs pose problème, et il faut permettre à davantage de membres de prendre la parole dans les débats.

M. Gross félicite le rapporteur, dont les propositions complètent celles de son propre rapport.

Le Président indique que quatre amendements ont été présentés au projet de résolution.

M. Jurgens présente l'amendement 2, relatif à la durée du mandat des membres de l'Assemblée, ainsi qu'un sous-amendement rédactionnel. Le sous-amendement est approuvé et l'amendement 2 sous-amendé est **adopté** à l'unanimité.

M. Jurgens présente l'amendement 4, également relatif à la durée du mandat des membres de l'Assemblée, qui est **adopté** à l'unanimité.

Les amendements 3 et 1, également présentés par **M. Jurgens**, sont **adoptés** à l'unanimité.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11431, tel qu'amendé, qui est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1584 (2007)].

c. Principes d'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaireDoc. 11432
Amendements*Rapporteur de la commission du Règlement et des immunités :*
*Mme Ana Mendonça (Portugal, SOC)**Rapporteuse de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (pour avis) : Mme Ingrida Circene (Lettonie, PPE/DC)*

Doc. 11439

Rapporteuse de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (pour avis) : Mme Lydie Err (Luxembourg, SOC)

Doc. 11433

M. Gross présente le rapport sur les « Principes d'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaire » en l'absence de Mme Mendonça, rapporteur (Doc. 11432). Le respect de l'égalité des sexes est un élément essentiel pour analyser le degré de démocratie d'un parlement. L'Assemblée doit s'appliquer à elle-même ce principe et promouvoir en son sein une meilleure représentation des sexes. Le constat n'est pas encourageant, comme en témoignent les pouvoirs ratifiés ce jour des trois délégations concernées. Des efforts restent donc à fournir pour inverser la tendance, bien que l'Assemblée soit en la matière pleinement tributaire des parlements nationaux.

Mme Circene rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des droits de l'homme. La Convention européenne des Droits de l'Homme et son protocole 12 sur l'interdiction de la discrimination sont fondamentaux pour la promotion de l'égalité des sexes. L'Assemblée a adopté de

nombreuses recommandations dans ce domaine, mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Elle doit cependant se montrer exemplaire dans la mise en œuvre des principes d'égalité des sexes. Il faut encourager l'accès des femmes à des postes à responsabilité.

Mme Err se dit en total désaccord avec les propositions qui figurent dans le rapport. Il est urgent de promouvoir une représentation paritaire au sein de l'Assemblée. Ce que l'Assemblée a fait s'agissant des élections des juges à la Cour dont elle a la charge, elle pourrait le faire pour d'autres organes du Conseil de l'Europe. L'Assemblée pourrait également s'inspirer de la déclaration relative à la participation des femmes aux élections, adoptée par la Commission de Venise en juin 2006, qui prône notamment que des sanctions dissuasives soient prises en cas de non-respect de l'obligation de prévoir un pourcentage équilibré de femmes et d'hommes. La résolution en discussion pourrait suivre la même démarche. En encourageant l'égalité des chances, c'est l'intérêt de la démocratie que l'on sert.

Mme Bilgehan évoque la situation dans son pays où les initiatives des associations et les campagnes de sensibilisation ont porté leurs fruits et amené 9 % de femmes au parlement turc, le double de la législature précédente. L'Assemblée parlementaire compte 24 % de femmes, ce qui constitue un progrès au regard des chiffres antérieurs, mais la place en deçà du Parlement européen, par exemple, et de ses 33%. L'Assemblée ne compte aucune femme présidente de groupe politique et seulement neuf femmes présidentes de délégation nationale. Les propositions du rapport sont très en retrait. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour des changements en profondeur ?

M. Jurgens constate que l'objectif d'avoir le même pourcentage de femmes dans les délégations à l'Assemblée que dans les parlements nationaux, rappelé à maintes reprises par l'Assemblée, ne rencontre que peu d'écho dans certains parlements. L'Assemblée se révèle impuissante face à des Etats qui ne s'estiment pas liés par une obligation quelconque en la matière. L'affaire de l'élection du juge maltais à la Cour en témoigne.

Le Président indique que 17 amendements ont été présentés au projet de résolution. M. Gross présentera la position de la commission du Règlement et des immunités pour chacun d'eux.

Mme Circene présente les amendements 13, 14 et 15, au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. **M. Gross** indique que la commission du Règlement et des immunités s'est déclarée favorable, et les amendements 13, 14 et 15 sont **adoptés** à l'unanimité.

Mme Err présente l'amendement 1 au nom de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. **M. Gross** et **M. Jurgens** se déclarent opposés, et l'amendement 1 est **rejeté**.

L'amendement 16 présenté par **Mme Circene**, auquel **M. Gross** est opposé, est **adopté**.

Les amendements 2 et 3 présentés par **Mme Err**, en faveur desquels s'exprime **M. Gross**, sont **adoptés** à l'unanimité.

Les amendements 4, 5, 6 et 7 présentés par **Mme Err**, auxquels **M. Gross** s'oppose, sont **rejetés**.

L'amendement 17 présenté par **Mme Circene**, auquel **M. Gross** est favorable, est **accepté** à l'unanimité.

Les amendements 8, 9 et 10 présentés par **Mme Err**, auxquels **M. Gross** et **Jurgens** se déclarent opposés, sont **rejetés**.

L'amendement 18 présenté par **Mme Circene**, auquel **M. Gross** est opposé, est également **rejeté**.

Mme Err retire l'amendement 11.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11432, tel qu'amendé, qui est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1585 (2007)].

Le Président invite les membres à se prononcer ensuite sur les 4 amendements présentés au projet de recommandation.

L'amendement 19 présenté par **Mme Circene**, auquel **M. Gross** est favorable, est **adopté** à l'unanimité.

Mme Err retire l'amendement 12.

Les amendements 20 et 21 présentés par **Mme Circene**, en faveur desquels s'exprime **M. Gross**, sont **adoptés** à l'unanimité.

Le Président met aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11432, qui **est adopté** à l'unanimité [Recommandation 1819 (2007)].

M. van der Linden, président de l'Assemblée, reprend la présidence de la réunion.

14. MIGRATIONS, REFUGIES ET POPULATION

Réponse de l'Europe aux catastrophes humanitaires

Doc. 11429

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population :
M. Paschal Mooney (Irlande, ADLE)

M. Zernovski présente le rapport sur la « Réponse de l'Europe aux catastrophes humanitaires » (Doc. 11429) en l'absence de M. Mooney, rapporteur, qui a quitté l'Assemblée. L'Europe fournit à elle seule plus de 60% de l'aide humanitaire internationale. Les Etats européens participent à des interventions humanitaires par le biais de différents mécanismes. Des mesures sont nécessaires pour améliorer la capacité des Etats européens à organiser efficacement l'aide humanitaire, et à répondre aux situations d'urgence issues des catastrophes naturelles – tremblements de terre, tsunamis, inondations, feux de forêts, etc – et aux désastres humanitaires nés des conflits armés.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11429, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1586 (2007)].

15. QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

Situation des enfants vivant dans des zones d'après-conflits dans les Balkans

Doc. 11353

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
Mme Carina Ohlsson (Suède, SOC)

M. Schmied présente le rapport sur la « Situation des enfants vivant dans des zones d'après-conflits dans les Balkans » en l'absence de Mme Ohlsson, rapporteur (Doc. 11353). Une attention particulière doit être portée à la situation des enfants de cette région et à leurs droits. Ces enfants subissent la pauvreté, et sont victimes de violences, mais aussi de la traite et de la prostitution. C'est par l'éducation, dans une école qui favorise la paix et la réconciliation, que ces enfants auront un avenir. Le projet de résolution comporte un ensemble de mesures qui pourra contribuer à donner espoir à toute une génération d'enfants sacrifiés.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11353, qui **est adopté**, à l'unanimité [Résolution 1587 (2007)].

16. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

Les déchets radioactifs et la protection de l'environnement

Doc. 11377

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :
M. Alan Meale (Royaume-Uni, SOC)

M. Schmied présente le rapport sur « les déchets radioactifs et la protection de l'environnement » en l'absence de M. Meale, rapporteur (Doc. 11377). Le problème hautement sensible des déchets radioactifs, de leur traitement et de leur stockage, est bien réel, et il concerne les citoyens de l'ensemble des 47 Etats membres. Il est impératif de ne pas en laisser la charge aux générations futures. Ce rapport, adopté en commission à l'unanimité, est le fruit d'un travail sérieux et approfondi, dont il faut féliciter le rapporteur. Le projet de résolution formule des recommandations pour que les meilleures solutions possibles soient appliquées à l'échelle paneuropéenne.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11377, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1588 (2007)].

17. QUESTIONS POLITIQUES

a. La coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING

Doc. 11441

Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. Aleksander Biberaj (Albanie, PPE/DC)

M. Ateş présente le rapport sur « la coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING » (Doc. 11441), en l'absence de M. Biberaj, rappelant le rôle pionnier joué par le Conseil de l'Europe dans le développement de la représentation de la société civile. Les OING ont un rôle important à jouer dans les activités de l'Organisation, notamment celles liées à la promotion du pluralisme politique.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc 11441, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1589 (2007)]. Le projet de recommandation est également **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1820 (2007)].

b. Vote à bulletin secret – code européen de bonne conduite sur le vote à bulletin secret comprenant des lignes directrices pour les personnalités politiques, les observateurs et les électeurs

Doc. 11438

Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. Miloš Aligrudić (Serbie, PPE/DC)

M. Aligrudić présente le rapport sur « Vote à bulletin secret – code européen de bonne conduite sur le vote à bulletin secret comprenant des lignes directrices pour les personnalités politiques, les observateurs et les électeurs » (Doc. 11438). Le respect du secret du vote est l'un des éléments essentiels d'élections libres et équitables. Or, les pratiques électorales dans les Etats membres restent tributaires des traditions. Les Etats doivent veiller à modifier ces pratiques et à prendre des mesures afin de garantir le secret du vote pour tous les citoyens. Les recommandations qui figurent dans le rapport valent également pour les vieilles démocraties, et sont utiles pour tous les Etats membres.

M. Kox observe qu'il existe toujours un fossé entre les valeurs et les normes réputées s'appliquer dans les Etats membres et la réalité des choses.

M. Ateş invite la Commission permanente à soutenir ce rapport important dont les recommandations contribuent à conforter la démocratie dans les Etats membres.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11438, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1590 (2007)].

c. Vote à distance

Doc. 11434

Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. Zoltán Szabó (Hongrie, SOC)

M. Szabó présente le rapport sur le "vote à distance" (Doc. 11434). Le vote à distance, ou par correspondance, qui permet à un électeur qui n'est pas en mesure de se rendre dans un bureau de vote d'exprimer son choix politique, inclut le vote postal, le vote par procuration, mais également le vote électronique. Le vote à distance sera amené à se développer, raison pour laquelle des mesures s'imposent pour sécuriser les opérations de vote. Le vote électronique offre de nombreux avantages sur ce plan. Un rapport spécifique sera consacré prochainement par la commission des questions politiques à la question de la démocratie électronique.

Pour **M. Kox**, la démocratie n'est pas une loterie, et relève du devoir des citoyens. C'est la raison pour laquelle des règles viennent encadrer de manière positive l'expression du suffrage. Toutefois, rendre l'expression du suffrage plus facile pour les citoyens en leur donnant davantage de moyens de le faire est une chose, mais leur adhésion à ces procédures par une utilisation effective en est une autre.

M. Ateş voit dans ces procédures un enjeu pour les démocraties qui doivent s'efforcer de toucher l'excellence.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11434, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1591 (2007)].

d. Code de bonne pratique en matière référendaire

Doc. 11435

Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. Luc Van den Brande (Belgique, PPE/DC)

M. Ateş présente le rapport sur le « Code de bonne conduite en matière référendaire » (Doc. 11435), en l'absence de M. Van den Brande, excusé. Le référendum est un moyen positif permettant aux citoyens de participer à la prise de décision politique. La Commission de Venise a adopté un code de bonne conduite en matière référendaire, qui inclut des principes directs clairs et détaillés en la matière, et que les Etats membres sont appelés à mettre en pratique.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11435, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1592 (2007)]. Le projet de recommandation est également **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1821 (2007)].

18. EGALITE DES CHANCES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

Pour un « Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes » de l'Assemblée parlementaire

Doc. 11436

Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes : M. Jean-Guy Branger (France, PPE/DC)

M. Branger présente le rapport « Pour un "Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes" de l'Assemblée parlementaire ». En matière de représentation des sexes dans les instances publiques et politiques, notamment les assemblées parlementaires, l'objectif fixé par l'Assemblée est loin d'être atteint. Malgré les législations nationales et les activités de sensibilisation menées dans les Etats membres, les progrès sont faibles. La responsabilité d'un changement des mentalités incombe en premier lieu aux partis politiques, afin de faire entrer les femmes en politique, leur garantir un accès aux postes à responsabilité et aux places éligibles lors des élections. L'Assemblée devrait récompenser par un « prix de l'égalité » les actions ou initiatives exemplaires des partis politiques qui ont permis d'améliorer de manière significative la situation.

Mme Bilgehan appuie pleinement le rapport et pense que la création d'un prix, dont l'attribution serait médiatisée, ne peut que contribuer favorablement à mettre en lumière les activités de l'Assemblée dans le domaine de la promotion de l'égalité.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11436, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1593 (2007)].

19. QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

b. L'expression « principle of the Rule of Law »

Doc. 11343
Amendement

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme:
M. Erik Jurgens (Pays-Bas, SOC)

M. Jurgens présente le rapport « L'expression " principle of the Rule of Law" » (Doc. 11343). Nul n'ignore la notion de « Rule of Law », ni son importance en tant que principe fondamental et valeur européenne commune. Toutefois, en dépit d'une adhésion générale à ce principe, sa définition et sa signification diffèrent selon les termes en usage en France, en Allemagne ou en Russie, et il donne lieu à une interprétation source de confusion. En Europe de l'Est, il revêt une signification particulière : la dictature de la

loi. Il est donc nécessaire de réintroduire davantage de cohérence dans l'utilisation des termes juridiques en usage dans les Etats membres.

Le Président indique qu'un amendement a été présenté au projet de résolution.

M. Jurgens présente l'amendement 1, qui est **adopté** à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11343 tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1594 (2007)].

Il félicite M. Jurgens, dont c'est le dernier rapport à l'Assemblée, et le remercie pour son implication sans faille, durant 17 ans, dans les activités de l'Assemblée et de ses commissions.

20. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

21. PROCHAINES REUNIONS

Le Président salue l'action et l'implication des membres qui quittent l'Assemblée à l'issue de cette Commission permanente et les remercie pour la contribution exemplaire qu'ils ont apportée à ses travaux. C'est aussi la dernière réunion de la Commission permanente qu'il préside.

La Commission permanente **décide** de tenir ses prochaines réunions à Paris, le vendredi 14 mars 2008, et à Stockholm (Suède), le vendredi 30 mai 2008.

La réunion **est close** à 13 h 30.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Président de l'Assemblée parlementaire**

M. René van der LINDEN Pays-Bas

Vice-Présidents de l'Assemblée parlementaire

M. Erik JURGENS Pays-Bas
 M. Joachim HÖRSTER Allemagne
 M. Göran LINDBLAD Suède
 M. Per-Kristian FOSS Norvège
 Mme Darja LAVTIŽAR-BEBLER Slovénie
 M. Walter SCHMIED Suisse
 M. Murat MERCAN Turquie
 M. Andrea RIGONI Italie
 M. Konstantin KOSACHEV Fédération de Russie
 M. Miloš ALIGRUDIĆ Serbie
 M. Boris ZALA Slovaquie
 M. Jean-Claude MIGNON France

Présidents de Groupes politiques

M. Lluís Maria de PUIG Groupe socialiste
 M. Mátyás EÖRSI Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
 M. Mikhail MARGELOV Groupe démocrate européen
 M. Tiny KOX Groupe pour la gauche unitaire européenne

Présidents des délégations nationales

M. Davit HARUTIUNYAN Arménie
 Mme Gisela WURM Autriche
 M. Samad SEYIDOV Azerbaïdjan
 Mme Hanne SEVERINSEN Danemark
 M. Andres HERKEL Estonie
 Mme Sinikka HURSKAINEN Finlande
 M. Aristotelis PAVLIDIS Grèce
 M. Zoltán SZABÓ Hongrie
 Mme Guðfinna S. BJARNADÓTTIR Islande
 Mme Lydie ERR Luxembourg
 M. Dick MARTY Suisse

Président de la Commission des questions politiques

M. Abdülkadir ATEŞ (SOC) Turquie

Présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Mme Gülsün BİLGEHAN (SOC) Turquie

Président de la Commission du Règlement et des immunités

M. Andreas GROSS (SOC) Suisse

Président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

M. Eduard LINTNER (PPE/DC) Allemagne

Rapporteurs (non membres de la Commission permanente) :

M. Marton BRAUN Hongrie

M. Jean-Guy BRANGER France

M. Andrej ZERNOVSKI "l'ex-République yougoslave de Macédoine"

Mme Ingrida CIRCENE Lettonie

Egalement présents :

Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Mme Anna BENAKI Grèce

M. Sergej CHELEMENDIK Slovaquie

Mme Marietta DE POURBAIX-LUNDIN Suède

M. Per KAALUND Danemark

M. Slavko MATIĆ Bosnie-Herzégovine

M. Wolfgang WODARG Allemagne

Personnalités invitées

M. Ján KUBIŠ, Ministre des Affaires étrangères de la République slovaque

M. Pavol PAŠKA, Président du Conseil National de la République slovaque

Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Lars KOLTE, Président du Conseil de direction de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Raphaël ALOMAR, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Apolonio RUIZ-LIGERO, Vice-Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Luca SCHIO, Chef adjoint du bureau du Président du Conseil de direction de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe

M. Viacheslav EGOROV, Adjoint au Représentant permanent de la Russie auprès du Conseil de l'Europe

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. Mateo SORINAS, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

M. Wojciech SAWICKI, Directeur Général

M. Horst SCHADE, Directeur des services généraux

M. Kjell TORBIÖRN, Chef du Bureau du Secrétaire Général de l'Assemblée et Chef du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée

M. Petr SICH, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire

Mme Valérie CLAMER, Secrétaire de la Commission Permanente

Mlle Alexandra ALLEON, Secrétaire adjointe du Bureau de l'Assemblée

Conseil de l'Europe

M. Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Mme Mireille PAULUS, Secrétaire du Comité des Ministres

Mme Giusi PAJARDI, Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel de la Banque de développement

M. Ivan KOEDJIKOV, Directeur adjoint du Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe

M. Gianluca ESPOSITO, Conseiller du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe.

ANNEXE II

CARNET DE BORD

La **Commission Permanente**, réunie le 23 novembre 2007 à Bratislava sous la présidence de M. van der Linden, Président de l'Assemblée, puis de M. Lindblad, Vice-président de l'Assemblée :

- a adopté une déclaration sur « Impliquer les hommes, facteur crucial de changement pour lutter contre la violence faite aux femmes », dans le cadre de la Journée internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes (voir Annexe 1) ;
- a entendu une allocution de bienvenue de M. Pavol Paška, Président du Conseil National de la République slovaque ;
- a tenu un échange de vues avec M. Ján Kubiš, Ministre des Affaires étrangères de la République slovaque, Président du Comité des Ministres ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de la Belgique, de la Grèce, de l'Irlande et des Pays-Bas ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions générales de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de la Belgique, de la Grèce et de l'Irlande ;
- a ratifié les renvois et prolongations de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe 2 ci-après ;
- a tenu un échange de vues sur l'observation des élections législatives anticipées en Ukraine (30 septembre 2007), sur la base du rapport de la commission *ad hoc* du Bureau ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Avis 266 (2007)	Projet de convention du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des enfants (révisée)
Résolution 1583 (2007)	Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions
Résolution 1584 (2007)	Application et amendement de diverses dispositions du Règlement de l'Assemblée
Résolution 1585 (2007)	Principes d'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaire
Résolution 1586 (2007)	Réponse de l'Europe aux catastrophes humanitaires
Résolution 1587 (2007)	Situation des enfants vivant dans des zones d'après-conflits dans les Balkans
Résolution 1588 (2007)	Les déchets radioactifs et la protection de l'environnement
Résolution 1589 (2007)	Coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING
Résolution 1590 (2007)	Vote à bulletin secret – Code européen de bonne conduite sur le vote à bulletin secret comprenant des lignes directrices pour les personnalités politiques, les observateurs et les électeurs
Résolution 1591 (2007)	Vote à distance
Résolution 1592 (2007)	Code de bonne pratique en matière référendaire

Résolution 1593 (2007)	Pour un « Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes » de l'Assemblée parlementaire
Résolution 1594 (2007)	L'expression « principle of the Rule of Law »
Recommandation 1818 (2007)	Les activités et les orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe
Recommandation 1819 (2007)	Principes d'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaire
Recommandation 1820 (2007)	Coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING
Recommandation 1821 (2007)	Code de bonne pratique en matière référendaire

- a décidé de se réunir :
 - . à Paris, le 14 mars 2008,
 - . à Stockholm (Suède), le 30 mai 2008.

ANNEXE 1

DECLARATION

dans le cadre de la Journée internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2007)

Impliquer les hommes, facteur crucial de changement pour lutter contre la violence faite aux femmes

La violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, est une violation grave des droits de l'homme qui touche toutes les couches de la société et tous les pays européens.

L'Assemblée parlementaire, chargée de la mise en œuvre de la dimension parlementaire de la Campagne du Conseil de l'Europe « Stop à la violence domestique faite aux femmes » (2006-2008), est déterminée à poursuivre ses actions pour combattre cette atteinte à la dignité humaine. Elle invite les parlements nationaux à mettre en place un cadre législatif qui assure la protection des victimes, la poursuite des auteurs et la prévention de ce fléau.

Lutter contre la violence à l'égard des femmes exige aussi un changement profond des mentalités en Europe et la mobilisation de tous les acteurs de la société. Dans ce contexte, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est convaincue que l'implication des hommes - qui restent majoritaires dans les sphères décisionnelles - est un facteur crucial de changement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et construire une société plus juste, respectueuse des droits fondamentaux.

L'Assemblée invite ainsi les parlements nationaux à se joindre à son initiative paneuropéenne parlementaire intitulée « Combattre la violence à l'égard des femmes : les hommes s'impliquent », organisée à l'occasion du 25 novembre 2007, Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes. Elle invite notamment les parlements nationaux à mettre en place de réseaux de parlementaires hommes au sein des parlements et à mener des actions de sensibilisation des hommes et d'éducation des garçons. Elle encourage en outre les parlements nationaux à poursuivre jusqu'en juin 2008 leur soutien à la Campagne du Conseil de l'Europe et à renforcer les dispositifs législatifs pour combattre la violence à l'égard des femmes, suivant la Résolution 1582 (2007) adoptée par l'APCE le 5 octobre 2007.

ANNEXE 2

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSIONS

Renvoi n° 3381 Doc. 11399

**Proposition de résolution présentée par M^{me} Cliveti et plusieurs de ses collègues
Centenaire de la naissance de Simone de Beauvoir (2008): des "VIP" s'engagent
pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

Transmission à la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour information*

Renvoi n° 3382 Doc. 11400

**Proposition de résolution présentée par M^{me} Pernaska et plusieurs de ses collègues
Pour un registre européen des délinquants sexuels**

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour avis*

Renvoi n° 3383 Doc. 11401

**Proposition de résolution présentée par M^{me} Vermot-Mangold et plusieurs de ses collègues
Le rôle des parlementaires dans la promotion de l'entrée en vigueur rapide de la
Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et
son acceptation par le plus grand nombre d'Etats**

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport lors de la réunion de la Commission permanente du 14 mars 2008* et à la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour avis*

Renvoi n° 3384 Doc. 11402

**Proposition de résolution présentée par M. Sasi et plusieurs de ses collègues
Le rôle et la pertinence des institutions économiques mondiales à l'ère de la
mondialisation**

Renvoi à la commission des questions économiques et du développement *pour rapport*

Renvoi n° 3385 Doc. 11404

**Proposition de résolution présentée par M^{me} Bemelmans-Vidéc et plusieurs de ses collègues
Allégations d'utilisation abusive du système judiciaire répressif, motivée par des
considérations politiques, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe**

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions économiques et du développement *pour avis*

Renvoi n° 3329 Doc. 11172

**Proposition de résolution présentée par M. Gross et plusieurs de ses collègues
Demande d'enquête afin d'élucider les circonstances suspectes du décès de l'ancien Président Boris
Trajkovski de l'«ex-République yougoslave de Macédoine»**

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

B. PROLONGATIONS DE RENVOIS

1. **Doc. 10717**
Proposition de recommandation présentée par M. Cortajarena et plusieurs de ses collègues
L'immigration provenant de l'Afrique subsaharienne
Renvoi n° 3148 du 25 novembre 2005 – validité: 25 novembre 2007

Prolongation jusqu'au 30 mai 2008

2. **Doc. 10536**
Proposition de résolution présentée par M. Torosyan et plusieurs de ses collègues
Göçeada/İmbros et Bozcaada/Tenedos
Renvoi n° 3171 du 27 janvier 2006 – validité: 27 janvier 2008

Prolongation jusqu'au 30 juin 2008

3. **Doc. 10782**
Lettre de M. Mercan
Émeutes dans certaines villes européennes: leçons et réaction du Conseil de l'Europe
Renvoi n° 3166 du 23 janvier 2006 – validité: 23 janvier 2008

Prolongation jusqu'au 30 juin 2008

4. **Doc. 10640**
Proposition de recommandation présentée par M. Jurgens et plusieurs de ses collègues
Reconnaissance juridique des couples de même sexe en Europe
Renvoi n° 3134 du 1^{er} septembre 2005 – validité: 31 décembre 2007
(prolongée le 25 juin 2007)

Prolongation jusqu'au 31 mars 2008

5. **Doc. 10714**
Proposition de résolution présentée par M. Pourgourides et plusieurs de ses collègues
La liberté de religion et autres droits de l'homme des minorités non musulmanes en Turquie
Doc. 10724
Proposition de résolution présentée par M. Mercan et plusieurs de ses collègues
La situation difficile de la minorité musulmane turque en Thrace occidentale, Grèce
Renvoi n° 3203 du 17 mars 2006 – validité: 31 mars 2008

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2008.

ANNEXE III

DISCOURS DE M. JÁN KUBIŠ, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SLOVAQUE ET PRESIDENT DU COMITE DES MINISTRES

Comme vous le savez, la République slovaque a pris la présidence du Comité des Ministres pour la première fois le 12 novembre, succédant à la présidence très active de la Serbie. Nous sommes heureux d'assumer cette fonction et je peux vous assurer que nous avons l'intention d'être tout aussi actifs que nos prédécesseurs. Je me félicite d'accueillir dès maintenant la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire ici à Bratislava pour vous donner un aperçu des priorités slovaques et vous informer des faits les plus marquants de ces derniers mois concernant les activités et travaux du Comité des Ministres.

L'application des valeurs, normes et principes du Conseil de l'Europe reste essentielle pour les autorités slovaques. Dans cette perspective, la Slovaque soutiendra la poursuite de la mise en œuvre des priorités définies dans le plan d'action du 3^e Sommet. Les priorités de la Slovaque portent sur trois grands thèmes.

Le premier d'entre eux est la promotion d'une Europe des citoyens. La présidence slovaque estime que la participation de la société civile et du grand public au programme d'action du Conseil de l'Europe ne peut que renforcer son succès. Elle mettra, par conséquent, l'accent sur la nécessité d'une ouverture et d'une solidarité avec les organisations non gouvernementales et la société civile dans le cadre des activités et orientations de l'Organisation. Dans cette optique, la Slovaque suivra la mise en œuvre de la recommandation récemment adoptée par le Comité des Ministres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales.

La présidence slovaque s'efforcera, en outre, de mettre en œuvre les recommandations concernant le fonctionnement du forum pour l'avenir de la démocratie, adoptées par les Délégués des Ministres cette semaine. A ce propos, je tiens à souligner que je me félicite de l'engagement ferme de l'Assemblée en faveur d'une participation active au forum et à son conseil consultatif. La présidence s'attachera à améliorer la qualité des manifestations sous l'angle organisationnel et contextuel. Elle participera, en outre, activement à la mise en œuvre des conclusions.

L'accès à l'information est capital pour instaurer un dialogue véritable avec les organisations non gouvernementales et développer chez les citoyens une conscience politique. Nous nous réjouissons de l'élaboration d'une convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels qui sera le premier instrument de ce type.

Quant à notre deuxième thème, à savoir assurer la transparence et l'efficacité du Conseil de l'Europe, je ferai observer que notre but est de favoriser la complémentarité et la synergie entre les principales organisations européennes que sont le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE ainsi qu'entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. La Slovaque visera à intensifier le dialogue, à promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et à améliorer la coordination des activités.

La mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui a été conclu en mai de cette année, figure au premier rang des préoccupations du Comité des Ministres. Elle était aussi inscrite à l'ordre du jour de la réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne qui s'est tenue le 23 octobre 2007, à Strasbourg. A cette occasion, les participants ont discuté de la coopération entre les deux institutions, notamment dans le domaine de la promotion de la démocratie et dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ils ont réaffirmé leur engagement à appliquer le mémorandum et sont convenus de faire régulièrement le point sur sa mise en œuvre aux niveaux technique et politique. Son application sera par conséquent, aussi examinée à la prochaine réunion quadripartite prévue au printemps 2008, durant la présidence slovaque.

Je rappelle qu'à la 117^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les ministres ont demandé une évaluation annuelle de la mise en œuvre du mémorandum. La présidence slovaque attache une grande importance à la réalisation de cette évaluation globale qui sera soumise à la 118^e session du Comité des Ministres d'ici au début du mois de mai 2008.

Les deux principales questions examinées à la réunion quadripartite sont, en fait, étroitement liées aux suites à donner au rapport Juncker, qui contient des recommandations couvrant ces deux thèmes. Je sais que la traduction en acte du rapport est une priorité pour l'Assemblée. Je suis, par conséquent, heureux de vous informer que le groupe de rapporteurs des Délégués des Ministres sur les relations extérieures s'occupe activement de cette question qui figure en permanence à son ordre du jour. Pour l'instant, le groupe concentre ses travaux sur notamment la Recommandation n° 13 qui concerne le renforcement de la participation des Ministres des Affaires étrangères aux travaux de l'Organisation et leur présence aux sessions ministérielles.

La présidence slovaque axera aussi ses efforts sur la consolidation de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, tout en soutenant les mécanismes de coopération existants. Je saisis cette occasion pour vous informer que le 19 octobre, la 6^e réunion du groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE s'est tenue au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Au vu des rapports présentés conjointement par les chargés de liaison des deux organisations, le groupe s'est félicité des progrès réalisés en matière de coopération dans les quatre domaines prioritaires, à savoir la lutte contre le terrorisme, la protection des minorités nationales, la lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non discrimination. Evoquant l'avenir, il est convenu de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris au cours des trois dernières années et de l'importance d'un flux constant d'informations entre les deux organisations. La présidence slovaque tient à souligner l'intérêt d'agir ainsi, ce qui permettra de déterminer, dans les toutes premières phases de l'élaboration du programme d'action, les domaines potentiels de coopération et de réduire au minimum les risques de chevauchement inutile. La prochaine réunion de coordination est prévue au printemps 2008.

La Slovaquie encouragera également la coopération avec les Nations Unies et mettant à profit sa position de membre du conseil de sécurité des Nations Unies depuis deux ans, elle préparera l'élaboration d'une autre résolution sur la coopération.

La présidence slovaque soutient sans réserve les travaux destinés à renforcer le système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, notamment la Cour européenne des Droits de l'Homme. Dans ce contexte, j'insiste sur l'importance du bon fonctionnement des systèmes judiciaires nationaux. La Slovaquie accueillera une réunion de fonctionnaires gouvernementaux à Bratislava au début de 2008 afin d'examiner ces questions.

Je sais que l'Assemblée a déployé des efforts considérables pour promouvoir la ratification du Protocole n° 14 à la convention. Je tiens à souligner les notables gains d'efficacité que permettra son entrée en vigueur et exhorte à nouveau tous les Etats à le ratifier.

La Slovaquie soutient également le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et, à propos, une fois encore, de l'application du mémorandum d'accord et des suites à donner au rapport Juncker, je tiens à rappeler que le Commissaire élabore actuellement un mémorandum sur les perspectives de coopération renforcée avec l'Union européenne, qui sera soumis aux Délégués avant la fin de l'année.

J'en arrive à présent à notre troisième thème qui concerne le respect et la promotion des valeurs clés : les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie.

Au cours de la présidence, la Slovaquie prendra la direction des actions de lutte contre la discrimination, le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, le nationalisme extrémiste et le machisme. Nous encouragerons aussi l'enseignement concernant l'holocauste. Je sais que l'Assemblée est très attachée à ces questions et la Slovaquie se réjouit à la perspective de travailler avec vous sur ces questions ainsi que sur beaucoup d'autres.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que la présidence slovaque soutient l'initiative de l'Union européenne de proclamer 2008 Année européenne du dialogue interculturel ainsi que les actions lancées par le Conseil de l'Europe en la matière, à savoir la rédaction du Livre blanc sur le dialogue interculturel et l'organisation de la rencontre 2008 sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.

La Slovaquie vise, en outre, à instaurer une Europe pacifique, sûre et socialement responsable. Cette semaine, ici à Bratislava, à l'initiative de la Slovaquie et du Conseil de l'Europe, se tient la 8^e Conférence des Ministres européens de la santé sur le thème « déplacements à l'échelle internationale : droits de l'homme et défis pour les systèmes de santé ».

Pour en venir maintenant à des questions plus politiques, la Slovaquie soutiendra le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans les Balkans occidentaux et en Europe de l'Est ainsi que l'approfondissement

du processus d'intégration européenne. Le soutien de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme au Kosovo fera partie de cette politique. Au cours de notre présidence, je compte me rendre personnellement dans certains pays des régions précitées. Dès la semaine prochaine, je me rendrai en Géorgie.

Les Délégués des Ministres suivent de près la situation en Géorgie dans le cadre des travaux du groupe de rapporteurs sur la démocratie. A leur réunion du 21 novembre, les Délégués des Ministres sont convenus d'une série de mesures pour aider à la préparation de l'élection présidentielle prévue le 5 janvier 2008. Le Comité des Ministres accordera une attention particulière aux modalités d'organisation de cette élection et s'appuiera, à cet égard, sur les observations formulées par la mission d'observation des élections de l'Assemblée.

Pendant l'automne, le groupe de rapporteurs des Délégués des Ministres sur la démocratie a examiné, à maintes reprises, la situation au Bélarus et ce point sera bientôt inscrit à nouveau à son ordre du jour. La présidence slovaque souhaite attirer l'attention des autorités bélarussiennes sur le Conseil de l'Europe et ses valeurs. Nous soutiendrons pleinement le recours à tous les programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe qui pourraient modifier l'attitude du Bélarus et l'amener à satisfaire aux critères d'adhésion.

Sur la question capitale de la protection des minorités, la Slovaquie entend profiter du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales pour soutenir la poursuite et le développement des activités dans ce domaine.

Conscient de la situation très difficile dans laquelle se trouvent les Roms et les Gens du voyage, je tiens à souligner que la Slovaquie apprécie grandement l'action menée par le Conseil de l'Europe dans ce domaine et, en particulier, celle de votre Assemblée. Nous sommes partisans d'un renforcement de ces activités et, au cours de notre présidence, nous organiserons, sous l'égide de notre Vice-Premier Ministre, une conférence internationale axée sur l'éducation des enfants et des adolescents roms.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les priorités slovaques des mois à venir. Elles peuvent paraître ambitieuses mais, avec le concours de tous les Etats membres et le soutien actif de l'ensemble des institutions du Conseil de l'Europe, dont votre Assemblée, je suis convaincu que nous accomplirons des progrès considérables. En tout cas, nous nous y emploierons avec toute notre énergie.

ANNEXE IV**DISCOURS DE M. LARS KOLTE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION
DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de la Commission permanente à vous faire part des activités de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Au nom de la Banque et notamment du Gouverneur Alomar aujourd'hui à mes côtés, je tiens à vous remercier de nous offrir cette occasion.

Je remercie également la commission des questions économiques et du développement et le Rapporteur pour le dialogue ouvert et constructif qui a caractérisé l'élaboration du rapport. J'ai rencontré à plusieurs reprises des membres de la commission. Par ailleurs, M. Braun a assisté à la réunion commune de la Banque en juin dernier à Prague. Nous avons en outre établi des relations étroites avec la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, qui était associée à l'élaboration du rapport.

LA CEB attache une grande importance à ses relations et au dialogue avec l'Assemblée parlementaire. Le Conseil de direction examine toujours attentivement les recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire que lui transmet le Comité des Ministres.

M. Braun a brillamment dressé le bilan de l'activité de la Banque depuis trois ans et il n'est donc pas nécessaire que j'y revienne. Je vais plutôt partager avec vous quelques réflexions sur l'action de la Banque et les défis qu'elle va devoir relever pour remplir son mandat au cours des prochaines années.

Cette année, la Banque procède à la revue à mi-parcours de son Plan de développement 2005-2009. Le bilan provisoire des activités menées par la Banque pendant la première moitié du Plan remplit les objectifs fixés. Nous avons notamment atteint l'objectif ambitieux de rééquilibrer le portefeuille de prêts, ce qui supposait une augmentation substantielle des prêts concédés aux pays du groupe cible. La répartition à égalité des décaissements annuels entre les deux groupes de pays a été strictement respectée au cours de cette période.

La Banque a mis en place des mesures d'accompagnement du Plan de développement afin soutenir ses activités concernant le groupe cible. Elles comprennent la possibilité de bonifier les taux d'intérêt en faisant appel au Compte Fiduciaire Sélectif, en particulier pour des projets dans les pays les moins développés. Autres mesures d'accompagnement : le renforcement du soutien à la création et à la préservation d'emplois dans les pays du groupe cible et la possibilité de dépasser la limite générale de financement fixée à 50 % du coût total d'un projet.

Parmi les trois grandes lignes d'action sectorielle de la Banque, priorité a été donnée au « renforcement de l'intégration sociale » qui a absorbé presque les deux tiers des prêts accordés pendant la période 2005-2009. D'après les approbations et les décaissements effectués jusqu'à présent en 2007, les catégories « Gestion de l'environnement » et « Développement du capital humain » semblent regagner du terrain.

La CEB a mené une politique active de coopération avec d'autres institutions internationales. Comme l'a indiqué M. Braun au chapitre VI de son rapport, cela a permis à la Banque d'étendre la portée de son action et d'optimiser le développement de projets dans l'intérêt des pays bénéficiaires.

Je pense que notre Banque doit dorénavant s'employer à mobiliser toutes ses forces pour poursuivre la modernisation en cours et faire mieux connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons. Nous devons encore améliorer la transparence de notre fonctionnement et notre visibilité dans les années à venir, notamment à la suite des actions de communication menées l'année dernière dans le cadre du cinquantenaire de l'Institution.

Beaucoup a déjà été fait. Pour le constater, il suffit de comparer le site web actuel de la Banque à ce qu'il était il y a seulement un an. La direction a lancé un nouveau bulletin d'information trimestriel, *CEB info*, disponible également en ligne, qui permet à quiconque s'y intéresse d'obtenir des informations à jour sur la Banque.

Ces mesures ont contribué à accroître notre transparence aux yeux de nos actionnaires mais aussi des agences de notation qui ne sont pas moins exigeantes. Ces dernières nous évaluent chaque année dans un contexte général difficile. C'est un processus à long terme et il ne faut pas oublier qu'une notation AAA ne doit jamais être considérée comme acquise.

La Banque a lancé il y a peu une revue stratégique globale. Il doit être clair que notre priorité va à l'amélioration de la gouvernance et à la hausse de la valeur ajoutée que nous offrons à nos actionnaires et à nos clients.

Pour cet exercice, l'appui de tous nos actionnaires est nécessaire, pas seulement des gouvernements représentés au Conseil de direction mais aussi des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Si nous parvenons à la mener à bien, cette réforme permettra à notre Banque de devenir plus moderne, plus compréhensible et plus transparente, c'est là notre volonté à tous.

Riche de son expérience, forte du soutien de ses 39 Etats membres et mue par les valeurs du Conseil de l'Europe, la CEB, la plus ancienne banque européenne, pourra jouer pleinement son rôle au service de la cohésion sociale et du développement durable au XXI^e siècle. L'Europe évolue rapidement, et la CEB avec elle.